

Compte-rendu du Comité Technique de la Disi Pays du Centre.

L'ordre du jour :

- Présentation de la fusion des 2 ESI de Clermont-Ferrand au 01/03/2017 ;
- Bilan de la campagne 2016 de l'entretien professionnel ;
- Transformations d'emplois ;
- Questions diverses.

Cette réunion était présidée par M Chapon assisté par M Chouland, Mme Cazenave et des responsables des 4 ESI.

La CGT était représentée par : Baldo Pascale et Vermande Laurent en qualité de titulaires,
Reix Francis en qualité de suppléant,
Chomette Gilles et Delemar Olivier en qualité d'experts.

En préambule, vos représentants CGT ont lu une déclaration qui a été suivi d'un échange avec le Président :

« Monsieur Le Président,

La CGT avait clairement exprimé son opposition à la création des DISI.

Nous constatons malheureusement que nos craintes émises en 2011 étaient largement justifiées :

- Concentrations des missions transverses
- Fusion des ESI
- Suppressions de postes

Monsieur Le Directeur, les élu-e-s CGT de la DISI Pays du Centre réaffirment leur opposition à la fusion administrative des ESI de Guichard et Parlette.

Nous sommes convaincus qu'il ne s'agit que du début de nouvelles restructurations dans les services informatiques avec toujours cette même ligne directrice : réduire les coûts en personnel au détriment du service rendu aux utilisateurs internes et externes de l'informatique de la DGFIP.

Cette restructuration d'ampleur va permettre :

- d'accélérer les suppressions d'emplois,
- de remettre en cause le management au sein des services,
- d'aggraver les conditions de vie au travail des personnels,
- d'ajouter de la flexibilité dans la gestion des emplois sans aucune transparence.

Les nouvelles arrivées d'informaticiens sur la résidence de Clermont-Fd ne seront plus soumises à la CAPL locale. La direction du nouvel ESI pourra ainsi affecter selon son bon plaisir, ou celui du DISI, les agents dans tel ou tel service.

La valse des affectations va être facilitée !

L'Administration voudrait nous faire croire qu'un ESI fusionné serait plus « fort », dicit le document fourni: une meilleure lisibilité du réseau informatique, l'exercice des missions facilités, l'amélioration de la qualité de vie au travail et l'accompagnement social.

L'analyse de la CGT est tout autre :

« comment adapter à marche forcée nos services aux suppressions d'emplois ! »

Pour en finir sur ce sujet, nous regrettons de ne pas avoir eu en amont de cette réunion les comptes-rendus des groupes de travail locaux.

Concernant le 2^e point de l'ordre du jour (bilan de l'entretien professionnel 2016), il aurait été utile d'avoir en plus du bilan une présentation des conditions de mise en œuvre de la campagne 2017 qui sont modifiées avec l'application du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) pour la catégorie B. En effet, tous ces agents vont être évalués avec la « note de référence » conséquence directe des échelons à durée fixe.

Nous sommes très inquiets des incidences sur la rémunération notamment avec l'introduction de la mobilité forcée par les critères d'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

La CGT a exigé durant des mois l'exclusion de la DGFIP de ce dispositif, tel que le cadre réglementaire l'autorise.

La mise en œuvre du PPCR favorisera la mobilité des personnels et introduira une nouvelle conception de l'évaluation avec l'individualisation et la modulation du régime indemnitaire à l'instar du RIFSEEP.

Les élu-e-s CGT réitèrent leur opposition à la mise en place du PPCR, à la rémunération au mérite et à la modulation des régimes indemnitaires.

La CGT dénonce également la casse des règles de gestion nationales et la porte ouverte à l'arbitraire.

La direction générale adapte les règles aux restructurations de services et permet aux directions locales d'avoir plus de pouvoir dans la gestion des personnels.

Toutes ces réformes et restructurations se mettent en place avec un dialogue social catastrophique.

En effet, le Directeur Général veut s'attaquer au dialogue social en diminuant les temps de préparations des instances et en ne prenant plus en charge les frais des élus suppléants.

La CGT dénonce ces attaques qui remettent en cause le droit aux agents à pouvoir être défendus pour des mutations, des avancements, des recours contre l'évaluation, et plus généralement pour les conditions de vie au travail et les missions.

Alors que dans le même temps, les agents doivent faire face aux restructurations, aux fusions, aux suppressions d'emplois, aux réformes de leur évaluation, ..., le Directeur Général veut leur retirer les moyens de se défendre au nom de la réduction des dépenses publiques. C'est inacceptable !

La CGT, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur Général et exige leur retrait.

Pour une direction comme une DISI, il est indispensable de pouvoir faire siéger l'ensemble des élu-e-s (titulaires et suppléants) afin de pouvoir avoir une représentation optimale de l'ensemble des sites. Sinon nos instances n'auront de « locale » que le nom !

Également comment faire siéger à la dernière minute un suppléant en cas de d'absence imprévue du titulaire si la préparation de la réunion n'a pas été commune ?

Les élu-e-s CGT de la DISI Pays du Centre exigent :

le maintien des droits existants pour le fonctionnement des CAP, CT, CHS, CDAS et des moyens aux élu-e-s et représentant-e-s des personnels pour accomplir leurs mandats et assurer la défense des agents qui les ont élus. »

Réponses du président : **(en gras un résumé des interventions CGT)**

Sur la fusion des ESI,

Il ne partage pas notre analyse, prétextant que la CGT ne fait que des suppositions sur l'avenir.

Défendant le fait que la fusion n'est pas un accélérateur de suppressions d'emplois, il rappelle que de toute façon ce sujet des suppressions est du ressort du parlement et donc pas du sien. Il reconnaît en contrepartie que la DGFIP doit s'adapter aux réductions budgétaires pour ne pas « aller dans le mur ».

Son credo: la fusion va conforter les missions et l'avenir des agents.

CGT : Au regard de ce qui avait été annoncé par le directeur général adjoint au moment de la création des DISI sur l'avenir des ESI, il est difficile de partager son avis !

Concernant la CAP locale d'affectation, elle sera toujours réunie après la fusion, car il restera 2 structures sur la résidence de Clermont-fd, c'est-à-dire la DISI(siège) et l'ESI.

Sur PPCR-RIFSEEP et par conséquence l'évolution de l'évaluation-notation des agents,

Il s'interroge sur le fait que les organisations syndicales n'adhèrent pas au nouveau système comme elles critiquaient le précédent.

CGT : accepter un système encore plus dangereux...NON !

Sur une présentation de la mise en œuvre de la campagne 2017 de l'évaluation-notation, il signale que toutes les informations sont en ligne sur l'intranet de la DISI. Il a fait lecture du calendrier de la procédure, à savoir que les entretiens auront lieu du 15/02 au 17/03 et que la date limite de communication de la note à l'agent via EDEN-RH est fixée au 18/04. Des réunions de cadrage et d'harmonisation sont également programmées.

Comme chaque année, la CGT communiquera avant le début des entretiens auprès de tous les agents sur ce sujet. En attendant, n'hésitez pas à nous contacter.

Concernant le dialogue social à la DGFIP pour les instances,

Pour le président, c'est une conséquence de la réduction des moyens. Il argumente en disant que c'est un juste retour « au droit » mais il précise que cette décision n'est pas locale et donc lui est imposée. Il n'y a pas selon lui de remise en cause du dialogue social.

CGT : c'est inacceptable que les droits soient alignés sur le plus défavorable. Il aurait été normal que les autres administrations bénéficient de nos droits et non l'inverse !

La CGT a insisté sur le fait que cette diminution des moyens de défendre les agents est un déni de démocratie. Le directeur général bafoue le vote aux élections professionnelles de 86 % des personnels de la DGFIP.

La CGT dénonce également que ces modifications de règles de fonctionnement interviennent en milieu de mandat (fin 2014-fin 2018)

Il n'est pas intervenu sur les difficultés de fonctionnement des instances si ces modalités s'appliquent à la DISI Pays du Centre..

1) Fusion des ESI clermontois :

M Choulant a présenté le contexte national de cette fusion en rappelant les réunions qui ont eu lieu. Il a également exposé une synthèse des groupes de travail (GT) locaux.

L'objectif de ces GT était de travailler sur des « synergies » possibles entre différents services des 2 ESI.

- GT Organigramme du futur ESI Clermont-fd => au 1^{er} mars juxtaposition des 2 organigrammes actuels avec M. Metayer comme responsable de l'ESI Clermont-Fd secondé de Mme Narducci pour Guichard et Mme Rouelle pour Parlette. L'organigramme définitif tiendra compte des évolutions des missions notamment avec l'exploitation d'ILIAD Exadata Exalogic.

Comme pour les comptes-rendus des GT locaux, la CGT déplore de ne pas avoir eu communication des organigrammes en amont à cette réunion La CGT a exigé d'avoir le TAGERFIP (Tableau « officiel » des emplois de la DG) concernant la DISI avant fusion et après (c'est à dire pas en fin d'année). => Le Président s'en occupe.

- - *GT CID-SIL, assistance* => la « synergie » réside au niveau de l'encadrement. L'Inspecteur Divisionnaire responsable actuellement des CID deviendrait chef d'une division composée des CID, du SIL et de l'AT Ordonnateur.

La CGT a demandé s'il ne serait pas envisageable que ce responsable soit assisté par 2 inspecteurs encadrants. => Ce point est en cours de réflexion et ne pourra pas être tranché avant les mouvements de mutations du 1^{er} septembre afin d'éviter une instabilité au niveau des encadrants en cas de départ.

La CGT a démontré au contraire que nommer un 2^e encadrant permettrait de pallier à l'instabilité en cas de mutation de l'Inspecteur Divisionnaire.

- - *GT Missions transverses* => il n'y a pas de synergie possible. À cette occasion, le Président a annoncé que la gestion du bâtiment de Parlette sera désormais assuré par la DISI suite un accord passé avec la DDFIP63.

Concernant la gestion RH des agents de Parlette et de Limoges, suite à la disparition de l'antenne de la DISI à Nevers au 1^{er} septembre, la CGT a demandé quel dispositif était prévu.

La mission sera reprise par le service RH au siège de la DISI. 2 agents ont commencé à se former aux 2 applications GAP et GAT.

En réponse aux inquiétudes exprimées par la CGT sur la charge de travail pour les agents de ce service, un renforcement de l'équipe est prévu pour le 1^{er} septembre.

- *GT Exploitations Applicatives nouvelles technologies* => un rapprochement entre les services G2A (Guichard) et exploitation (Parlette) ne pourrait être effectif qu'après des travaux d'aménagements à Guichard. Peut-être à l'automne 2017. En attendant, les agents volontaires de Parlette pourront ponctuellement venir à G2A afin d'échanger sur leurs connaissances.

Le « nouveau » service sera sous la tutelle du responsable actuel de G2A.

Malgré les inquiétudes de la CGT, la direction a affirmé que personne ne serait obligé de changer de régime horaire ni d'assurer des astreintes. Il restera 2 équipes distinctes.

Interventions CGT :

- **Quid du devenir du poste de A PSE, chef de service de l'exploitation à Parlette.**

=> Le Président a assuré qu'il ne sera pas supprimé mais redistribué à l'ESI (dans le futur ESI).

À notre question si ce poste restera sur le bâtiment de Parlette, aucune réponse n'a été apportée.

- **Inquiétudes sur le remplacement ou non des départs en retraite dans ces 2 services.**

=> Le Président attend des arrivées par les mutations au 1^{er} septembre. Il a confirmé que 3 A PSE avaient été demandés au mouvement 2017 (G2A, INTEX, PSE Parlette)

- **Demande de consultation du CHSCT en amont des réaménagements pour le service G2A mais aussi pour le futur service exploitation d'Iliad.**

=> Le Président mettra un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CHSCT en mars. Il précise que pour le service G2A il est déjà prévu la suppression du sas où se trouve un mopieur. Celui-ci sera réinstallé dans le renforcement avant les escaliers des salles du sous-sol.

- **La CGT s'est enquis de ce qu'il est prévu pour les plages variables et fixes des horaires des établissements. Actuellement les 2 ESI ne travaillent pas sur les mêmes horaires.**

=> après le 1^{er} mars, les agents auront à se positionner sur cette question. A la suite de cette enquête, un règlement intérieur unique sera adopté, mais avec des dispositions particulières possibles pour les deux bâtiments.

VOTE sur la proposition de fusion :

l'ensemble des élu-e-s titulaires des personnels (2 CGT, 2 Solidaires, 2 FO) a voté contre la fusion des ESI Clermontois.

2) Bilan de la campagne 2016 de l'entretien professionnel :

Suivant le document fourni par l'administration, il est possible de ressortir les éléments suivants pour la DISI Pays du Centre :

- 6 comme le nombre de recours hiérarchiques déposés
- 4 comme le nombre de recours à la CAP Locale (CAPL)
- 3 comme le nombre de recours à la CAP Nationale (CAPN)

Concernant le service ADO de l' ESI Nevers, la CGT a tenu à connaître les noms de l'évaluateur-notateur et de l'autorité hiérarchique.

=> L'évaluateur-notateur sera Mme Bouvier et M Chapon remplira les fonctions de l'autorité hiérarchique.

La CGT a soulevé le problème que l'autorité hiérarchique soit également président de la CAPL d'appel de notation. La personne est juge et partie ce qui est inadmissible !

La direction (en chœur) a expliqué que cette situation a déjà eu lieu dans d'autres ESI et que les CAP Nationales existent pour pallier ce problème.

La CGT tient donc à rappeler qu'il est important que les agents n'ayant pas eu gain de cause en CAPL continuent la procédure en CAPN car le système est tronqué dès le départ !

3) Transformations d'emplois :

Ajustements à l'ESI de Clermont-Guichard,

- transformation d'1 emploi d'agent de traitement (prochainement vacant) en emploi de C administratif
- transformation d'1 emploi de B moniteur (prochainement vacant) en emploi de B PAU

Ajustement à l'ESI de Nevers,

- transformation d'1 emploi d'agent de traitement (prochainement vacant) en emploi de C PAU.

Le débat s'est alors concentré sur la promotion des lauréats à l'examen de PAU. En effet, comme il n'existe pas d'emploi vacant C PAU sur l'ESI Clermont-Guichard, les agents ayant obtenu cette qualification ne pourront pas bénéficier de la prime. Dans cette optique, le président a décidé de modifier la transformation de l'emploi d'agent de traitement à l'ESI Clermont-Guichard qui deviendra un emploi de C PAU.

VOTE sur les transformations d'emplois :

à la suite d'une suspension de séance demandée par la CGT, l'ensemble des élu-e-s titulaires des personnels (2 CGT, 2 Solidaires, 2 FO) a refusé de voter sur ces transformations d'emplois !

Les 3 organisations syndicales réclament de véritables créations d'emplois et refusent tous ces ajustements qui ne servent qu'à gérer les pénuries. Chaque année l'administration aménage les emplois comme cela l'arrange !

Ce qui est possible une année, n'est plus possible l'année suivante...

En résumé : une flexibilité avec un manque flagrant de transparence !!!

4) Questions diverses :

Interrogations de la CGT :

- demande d'informations sur le recrutement pour un poste d'agent handicapé sur Clermont.

=> ce recrutement en partenariat avec pôle emploi a abouti à la réception de 40 candidatures.

10 dossiers ont été sélectionnés. Un entretien aura lieu avec Mr Metayer et Mme Faure-Gautier.

Le 15 février le candidat retenu sera proposé au service RH de la Direction Générale qui validera et rédigera un contrat de 1 an comme stagiaire. Comme pour le recrutement PACTE, l'agent sera ensuite titularisé.

Si besoin, un aménagement du poste du travail voire l'accessibilité au bâtiment sera réalisé avec des crédits spécifiques.

Actuellement la décision n'a pas été arrêtée sur l'implantation précise du poste (soit au service courrier, soit au service général) mais en tout cas ce sera sur Guichard.

- suite à des « rumeurs », en 2017 est ce que un examen de PAU sera toujours organisé ?

=> aucune info à ce sujet.

- demande d'informations sur l'implantation d'une plate-forme SIRHIUS à Clermont.

=> cette plate-forme gérée par la DDFIP63 devrait être implantée sur l'établissement de Parlette. A terme elle fonctionnera avec une quarantaine d'agents (DDFIP et DISI). Les agents seront sélectionnés pour le 1^{er} septembre 2018 afin de suivre les formations avant la mise en exploitation au 1^{er} septembre 2019.

- demande d'informations sur le Parcours d'Assistance Rénové (PAR).

=> Suite à la mise en place du PAR pour les services de Publicités Foncières, il est envisagé de l'étendre à l'ensemble des Assistances Téléphoniques (AT).

Détails du PAR :

1^{er} étape) AUTO DEPANNAGE : lors d'un incident informatique (lié au poste de travail ou à l'application), l'utilisateur en DD/DRFIP devra d'abord essayer de s' AUTO DEPANNER avec les outils mis à sa disposition (accès dans le cadre « tatoon ») : arbre de dépannage, FAQ, réseau collaboratif wifip.

2^e étape) REDACTION d'un FORMUEL : si l'incident perdure, l'utilisateur devra remplir un formuel (accès dans le cadre « tatoon ») à destination de l'assistance informatique

3^e étape) RAPPEL de l'ASSISTANCE : dès que possible, un assistant d'une DiSI rappellera l'utilisateur de la DD/DRFIP.

4^e étape) DEPANNAGE par l'ASSISTANCE

- demande d'informations sur le Prélèvement à la Source (PAS).

=> Les ESI de Limoges, Nevers et Clermont-Guichard sont impactés par des travaux relatifs au PAS.

À notre question sur la mise en place du PAS au 1^{er} janvier 2018, la direction est restée très dubitative et a expliqué qu'à ce jour rien n'est plus sûr !!!

- demande d'informations sur le télétravail.

=> Les CID ne se déplacent pas au domicile des agents tant qu'il n'y a pas de notes officielles.

Si vous désirez avoir des précisions sur les points traités lors de ce CTL, ne pas hésiter à nous contacter ! Vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Visitez le site local CGT sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>